

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU 15 AVRIL 2011.**

Vote : Pour à l'unanimité

II – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

- **Décision 2011-004**, approuvant la signature d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 400 000 Euros.

- **Décision 2011-005**, approuvant la signature d'un contrat de prêt d'un montant de 78 800 Euros avec la Caisse d'Epargne pour le financement des investissements prévus au budget 2011 du service de l'eau.

- **Décision 2011-006**, approuvant la signature d'un contrat de prêt d'un montant de 90 000 Euros avec la Caisse d'Epargne pour le financement des investissements prévus au budget 2011 du service de l'assainissement.

- **Décision 2011-007**, relative au choix de l'entreprise et à la signature du marché de désamiantage et de démolition du bâtiment « Le Pailleron », pour un montant de 26 540 € HT par DAUPHIN TP.

- **Décision 2011-008**, relative à l'avenant n°2 au marché d'aménagement de la rue Morin Fournioux pour un montant de 2124,40 € HT.

III – AFFAIRES GENERALES

III/1 – ADOPTION DU PROJET DE DECLARATION DE SOUTIEN COLLECTIF DES COLLECTIVITES LOCALES AU PROJET « CHAINE DES PUY – FAILLE DE LIMAGNE – PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE »

Vote : Pour à l'unanimité

IV – AFFAIRES FINANCIERES

IV/1 – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 670 000 EUROS – BUDGET PRINCIPAL

La commune de Courpière contracte auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin un emprunt de 670 000 Euros destiné à financer les investissements de l'exercice 2011.

Vote : Pour : 19 Abstention : 6

IV/2 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Vote : Pour : 19 Abstention : 6

IV/3 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Vote : Pour : 19 Abstention : 6

IV/4 – REMBOURSEMENT ACHATS INTERNET – ESPACE COUZON-COUBERTIN POUR UN MONTANT DE 57.90 €

Vote : Pour à l'unanimité

IV/5 – ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Admet en non valeur les titres de recette dont le montant s'élève à 278,15 €.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/6 – ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET DE L'EAU

Admet en non valeur les titres de recette dont le montant s'élève à 446,96 €.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/7 – ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET PRINCIPAL

Admet en non valeur les titres de recette dont le montant s'élève à 232,13 €.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/8 – MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES – CAMPING MUNICIPAL

Article 1 : l'article n°5 de la délibération du 8 juillet 2002 est modifié comme suit :

« Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon le mode de recouvrement suivant :

- quittancier à souches trois volets pour les produits issus des mises à disposition des équipements du camping
- caisse enregistreuse pour les produits issus des ventes de jetons de lave linge ».

Article 2 : les autres articles de la délibération du 8 juillet 2002 restent inchangés.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/9 – MODIFICATION DU TARIF 2011 DE L'EAU DES ABONNES DE LA COMMUNE DE VOLLORE-VILLE

Fixe le tarif de l'eau des abonnés de la commune de Vollore-Ville pour l'année 2011 comme suit :

- Prix du mètre cube d'eau : 0.83€

Vote : Pour à l'unanimité

IV/10 – CHOIX DE L'ENTREPRISE ET SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2011

Choisit le candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse (COLAS RHONE ALPES) sur proposition de la commission d'appel d'offres du 30/05/2011, pour la réalisation de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle n°2 pour un montant de 159 389.30 € HT.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/11 – MARCHE DE FOURNITURES DE TETES EMETTRICES ET DE COMPTEURS D'EAU : AVENANT N°3

Approuve l'avenant n°3 au marché de fournitures de têtes émettrices et de compteurs d'eau signé avec la société ACTARIS devenue société ITRON pour un montant de 9 337,90 Euros H.T.

Vote : Pour à l'unanimité

V – AFFAIRES DU PERSONNEL

V/1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – BUDGET PRINCIPAL

Vote : Pour à l'unanimité

VI – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

VII/1 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.) – POUR INFORMATION

VI/2 – DEMOLITION DU BATIMENT COMMUNAL SITUE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION BK N°28 – RUE JEAN ZAY

Autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de permis de démolir pour le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section BK n° 28 – rue Jean Zay.

Vote : Pour à l'unanimité

VI/3 – VENTE DE PARCELLES APPARTENANT A LA REGIE DU LAC D'AUBUSSON AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COURPIERE

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Courpière n° 10/12/4-3 du 16 septembre 2010 relative à la dissolution de la Régie du Lac d'Aubusson,

Considérant que la Régie du Lac d'Aubusson, *représentée par les communes d'Aubusson d'Auvergne, Augerolles, Courpière, Néronde sur Dore, Olmet, La Renaudie, Saint Flour l'Etang, Sauviat, Sermentizon et Vollore-Ville*) est propriétaire en son nom des quatre parcelles suivantes qu'il convient de transférer à la Communauté de Communes du pays de Courpière :

INFORMATION GENERALES				
Section	N°	Adresse	Surface en ca	Commune
B	540	Croix de Raffit	370	Aubusson
B	736	Les Prades	3235	Aubusson
D	265	Les Prades	1440	Aubusson
B	437	Tintenières	9080	Aubusson

Approuve la vente des parcelles ci-dessus, moyennant l'euro symbolique au profit de la CCPC.

Vote : Pour : 24 Abstention : 1

VII – AFFAIRES TOURISTIQUES, ASSOCIATIVES ET CULTURELLES

VII/1 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES ANCIENS DU COURS COMPLEMENTAIRE, CEG, COLLEGE

Considérant que la demande de subvention présentée par l'Amicale est liée à l'organisation le 25 avril 2010 du 18^{ème} Rassemblement de l'Amicale des anciens du cours complémentaire au cours duquel le titre de « Juste parmi les Nations » a été remis à titre posthume à M. et Mme ROZIER,

Attribue une subvention exceptionnelle de 700,00 €uros, pour la participation aux frais, à l'Amicale des Anciens du Cours Complémentaire, CEG, Collège.

**Vote : Pour : 23 Ne participent pas au vote : 2
(M. FONLUPT Pierre et Mme SUAREZ Jeanine)
En raison de leur affiliation à cette association.**

VII/2 – FIXATION DU TARIF DU JETON DE LAVE-LINGE – REGIE DE RECETTES DU CAMPING MUNICIPAL

Fixe le tarif du jeton du lave-linge à 3.00 €uros l'unité.

Vote : Pour à l'unanimité

VII/3 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ANIMATION

Attribue une subvention à l'Association Intercommunale d'Animation d'un montant de 19 822.26 €uros afin de permettre le versement du solde de la subvention 2010 réparti comme suit :

- Espace Loisirs : 7 630.01 €uros
- Relais Jeunes : 12 192.25 €uros

Vote : Pour à l'unanimité